

## Impact de la crise sur l'investissement infranational et la dette infranationale

Dans un grand nombre de pays, l'investissement direct des autorités infranationales (AIN) s'est montré particulièrement solide dans les premières années de la crise financière mondiale, en raison de l'implication des AIN dans les plans de relance et du soutien actif apporté par les instances nationales. Néanmoins, l'amplification de la crise sociale et économique et l'adoption à compter de 2000 de mesures d'assainissement budgétaire nationales et locales en réponse à la crise des finances publiques ont mis les finances des autorités infranationales à rude épreuve. Ces événements ont finalement provoqué une forte chute des investissements dans la zone OCDE. Entre 2007 et 2012, l'investissement direct des AIN par habitant s'y est fortement contracté (-7 % en termes réels entre 2007 et 2012, et -15 % dans les trois dernières années), et notamment en Irlande, en Islande, en Espagne, en Italie et au Portugal (graphique 3.10).

Dans une majorité de pays, l'investissement public a subi des baisses de manière à réduire le déficit budgétaire des AIN et à préserver les dépenses courantes consacrées à la protection sociale, à la santé et à l'éducation (on s'est en servi, autrement dit, comme variable d'ajustement budgétaire). Si cette baisse des investissements devait perdurer, elle pourrait avoir, à long terme, des conséquences néfastes sur la croissance économique nationale et le bien-être collectif. Elle pourrait aussi menacer les actifs des AIN, dont la valeur pourrait être érodée par un désinvestissement de long terme.

### Définition

Aux fins du présent document, l'investissement public est défini comme la somme de deux éléments :

- Investissement direct = formation brute de capital et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits au cours d'une période donnée ; et
- Investissement indirect = transferts en capital, c.à.d. aides à l'investissement en espèces ou en nature fournies par les autorités infranationales à d'autres unités institutionnelles.

La définition de la dette brute des administrations publiques utilisée ici repose sur le Système de comptabilité nationale (SCN). Elle correspond à la somme des passifs suivants : numéraire et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions (AF.33), crédits (AF.4), réserves techniques d'assurance (AF.6) et autres comptes à payer (AF.7). Certains passifs tels que les actions, les fonds propres et les dérivés financiers ne sont pas inclus dans cette définition. Selon le SCN, la plupart des instruments de la dette sont estimés aux prix du marché.

Ces données ne sont pas toujours comparables d'un pays à l'autre en raison de définitions différentes ou de traitement différent des composantes de la dette (les pensions, par exemple) ou de la détermination de la valeur (prix du marché/prix nominal).

Toutefois, tous les pays de l'OCDE n'ont pas suivi cette tendance : dans les cinq dernières années, les investissements ont augmenté dans plusieurs pays, dont le Canada, la Suède, le Danemark et la Finlande (graphique 3.10).

Sur la même période 2007-12, la dette brute infranationale par habitant a progressé de 14 % dans la zone OCDE, soit une hausse par tête d'environ 1 000 USD (graphique 3.11). La dette brute est passée à 3 500 USD par habitant dans les communautés autonomes espagnoles (qui constituent le niveau d'administration des États), c'est-à-dire qu'elle a carrément doublé en cinq ans. Par rapport à 2007, les autorités infranationales d'Australie, de Belgique (É), d'Autriche (É), de Pologne, du Portugal, de Corée et de Slovénie ont vu leur dette croître de 70 %. La dette des AIN n'a en moyenne baissé sur la période 2007-12 qu'en Suisse, aux États-Unis et en Israël (graphique 3.11).

### Sources

Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/na-data-fr>.

OCDE (2013), *Statistiques de l'OCDE sur les régions* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

### Années de référence et niveau territorial

2007-12 Comptes économiques nationaux : niveaux d'administration.

Pour l'investissement public, la dernière année est : 2010 pour la Canada et la Nouvelle-Zélande ; 2011 pour l'Australie, le Japon, la Corée, Israël, le Mexique, la Suisse, la Turquie et les États-Unis ; les données ne sont pas disponibles pour le Chili.

Pour la dette brute, la dernière année est : 2011 pour Israël, le Canada, le Japon et l'Islande ; 2010 pour la Suisse.

Les données ne sont pas disponibles pour le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Turquie.

Les données sont consolidées sauf pour le Japon, la Corée et les États-Unis.

### Informations complémentaires

OCDE (2013), *Investir ensemble : vers une gouvernance multi-niveaux plus efficace*, Éditions OCDE.  
doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200609-fr>.

### Notes relatives aux graphiques

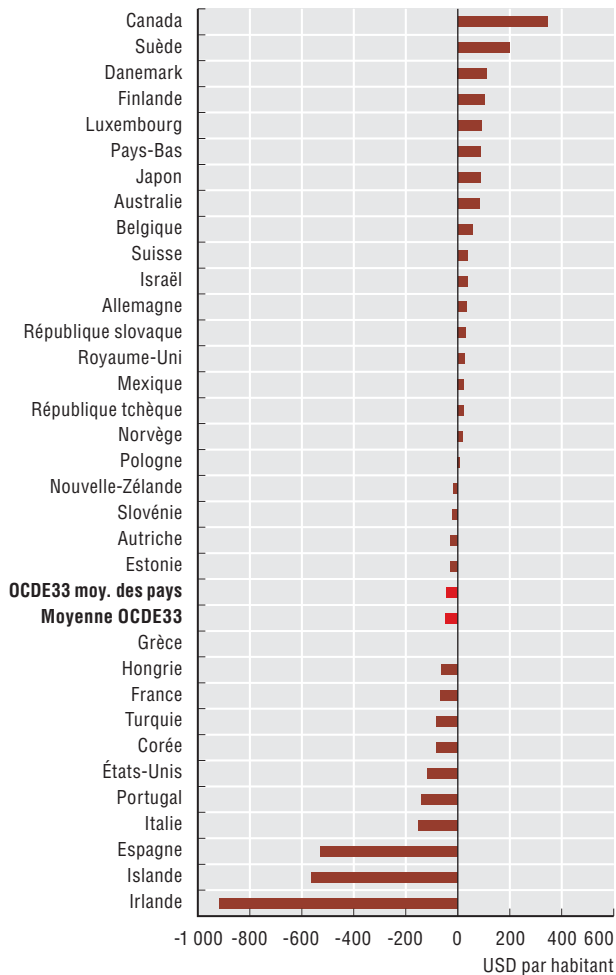
3.11 : Dans les pays fédéraux, les données sont réparties entre le niveau des États (É) et celui des administrations locales (L) (sauf pour l'Australie et les États-Unis).

Chiffres de l'OCDE : moyennes aussi bien pondérées (moyenne OCDE) que non pondérées (pays membres de l'OCDE).

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

### 3.10. Différence entre l'investissement infranational direct de 2012 et de 2007

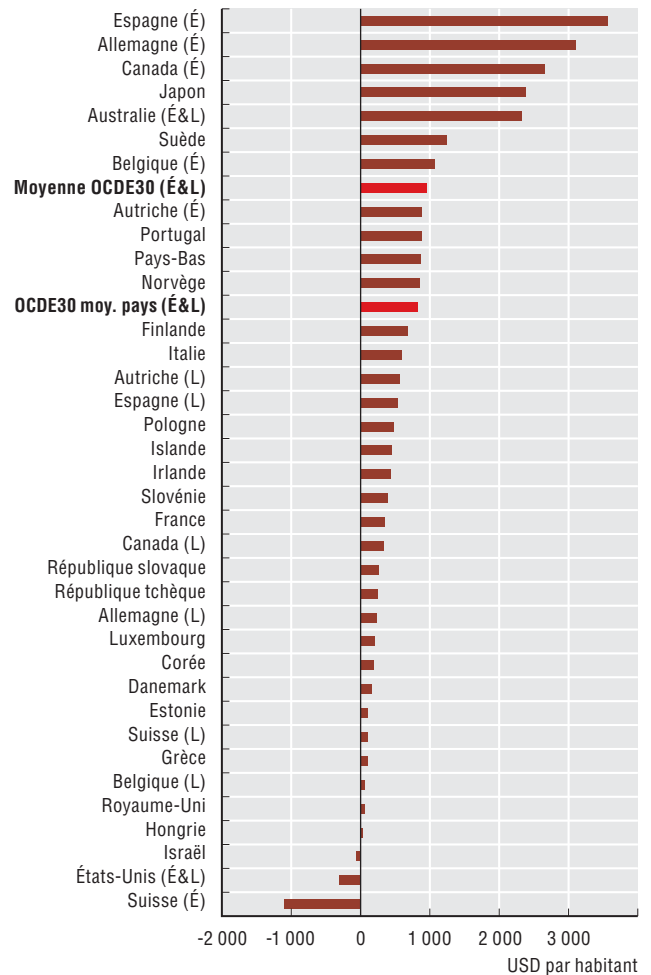
Par habitant, en USD de 2005



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961925>

### 3.11. Différence entre la dette brute des administrations infranationales de 2012 et de 2007

Par habitant, en USD de 2005



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961944>



Extrait de :  
**OECD Regions at a Glance 2013**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2013-en](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Impact de la crise sur l'investissement infranational et la dette infranationale », dans *OECD Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/reg\\_glance-2013-30-fr](https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-30-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).